

**COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES****DIX-SEPTIÈME SESSION****APPROCHE «UNE SEULE SANTÉ» ET QUESTIONS LIÉES À LA RÉSISTANCE
AUX ANTIMICROBIENS****POINT 15.1 DE L'ORDRE DU JOUR***(Document élaboré par le secrétariat de la CIPV)***1. Contexte et objet**

- [1] La CMP, à sa 16^e session, a noté que le secrétariat de la CIPV continuerait à effectuer un suivi des débats menés au sein de la FAO sur l'approche «Une seule santé», à y participer et à en rendre compte au Groupe de la planification stratégique et au Bureau de la CMP, tout en veillant à ce que l'ensemble des activités et des engagements cadrent strictement avec les travaux et les priorités stratégiques du secrétariat de la CIPV.
- [2] Durant la réunion du Groupe de la planification stratégique tenue en 2022, un document présenté par les États-Unis a mis en évidence certaines perspectives pour la communauté de la CIPV ainsi que des lacunes dans les connaissances s'agissant de l'approche «Une seule santé». Il y était précisé en conclusion que la participation de la CIPV à cette approche devrait s'appuyer sur des initiatives et programmes existants de la CMP et, point important, qu'il faudrait faire part de la valeur de cette collaboration à la communauté «Une seule santé» de la FAO afin que les contributions de la CIPV dans ce domaine soient largement reconnues.
- [3] Un autre document de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes portait sur le rôle central que pouvait jouer la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé» au regard de la résistance aux antimicrobiens et de la sécurité alimentaire. Il faisait également ressortir le faible niveau de connaissance et de mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» dans la communauté de la santé des végétaux, ainsi que le manque de visibilité de la question de la santé des végétaux dans le débat international plus large sur l'approche «Une seule santé».
- [4] Durant sa réunion d'octobre 2022¹, le Groupe de la planification stratégique a conclu que le document en cours d'élaboration pour la session de la CMP devrait:
- exposer les diverses activités de la CIPV qui contribuent au programme «Une seule santé»;
 - indiquer les domaines qui pourraient nécessiter davantage d'attention.

**2. Dernières évolutions en date à l'échelle mondiale concernant l'approche
«Une seule santé»**

- [5] L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) collaborent depuis de nombreuses années à l'interface entre les populations humaines, les animaux et l'environnement. Cette collaboration a été officialisée en 2018, date à laquelle ces organisations ont signé un protocole d'accord tripartite concernant l'approche «Une seule santé» et ont établi un secrétariat tripartite pour coordonner les activités y afférentes. Comme exemple des supports et outils d'appui élaborés conjointement par les trois organisations pour aider les pays membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine, on peut

¹ Rapport de la réunion du Groupe de la planification stratégique, 24-26 octobre 2022, Rome: https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/12/SPG_Oct_Report_2022.pdf.

citer le document d'orientation publié en mars 2021, intitulé «Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses»².

[6] En mars 2022, le protocole d'accord a été révisé pour inclure le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et former une Alliance quadripartite entre la FAO, l'OMSA, l'OMS et le PNUE. Le nouveau protocole d'accord quadripartite offre aux quatre organisations un cadre juridique officiel pour relever les défis qui se présentent à l'interface entre humains, animaux, végétaux et écosystèmes selon une démarche plus intégrée et coordonnée. Ce cadre contribuera également à renforcer les systèmes et services de santé nationaux et régionaux.

[7] L'Alliance quadripartite a élaboré un projet de plan d'action conjoint «Une seule santé»³ pour définir la collaboration entre les quatre organisations et leur niveau de participation. Le plan d'action conjoint vise à renforcer encore l'approche globale «Une seule santé» et à favoriser les travaux que doivent mener ensemble les quatre entités pour intégrer cette approche à tous les niveaux et, partant, améliorer la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Il propose six pistes d'actions:

- 1) augmenter les capacités «Une seule santé» pour renforcer les systèmes de santé;
- 2) réduire les risques liés aux épidémies et aux pandémies zoonotiques qui émergent ou réapparaissent;
- 3) maîtriser et éliminer les zoonoses endémiques, les maladies tropicales négligées et les maladies à transmission vectorielle;
- 4) renforcer l'évaluation et la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- 5) endiguer la pandémie silencieuse qui découle de la résistance aux antimicrobiens;
- 6) intégrer l'environnement dans l'approche «Une seule santé».

[8] Les pistes d'action n° 1, 5 et 6 du plan d'action conjoint concernent particulièrement la santé des végétaux; chacune des pistes se compose d'un ensemble d'actions associées à des activités, des résultantes et un calendrier pour réaliser les objectifs. L'objectif de la piste d'action n° 1 correspond à l'ambition de la communauté de la CIPV de promouvoir des systèmes de surveillance régionaux renforcés permettant de détecter rapidement les organismes nuisibles, de faire les signalements et d'intervenir. Il s'agit de la première ligne de défense destinée à prévenir la propagation d'organismes envahissants nuisibles aux végétaux. L'objectif de la piste d'action n° 5 est la prise de mesures conjointes visant à préserver l'efficacité des antimicrobiens et à garantir un accès durable et équitable à ceux-ci, pour une utilisation responsable et prudente à des fins de protection de la santé des humains, des animaux et des végétaux. Les objectifs de la piste d'action n° 6 sont de protéger et de restaurer la biodiversité et de prévenir la dégradation des écosystèmes et, plus largement, de l'environnement, mesures qui contribueront conjointement à la santé des populations, des animaux, des végétaux et des écosystèmes qui sous-tend le développement durable.

3. Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé»

[9] Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé» (OHHLEP) est un groupe pluridisciplinaire composé de 26 experts internationaux de ce domaine qui ont été sélectionnés et nommés pour un mandat de deux ans en mai 2021. Il exerce une fonction consultative auprès des organisations de l'Alliance quadripartite, et a vocation à fournir des indications scientifiques et stratégiques pluridisciplinaires fondées sur des données probantes pour répondre aux défis soulevés par l'approche «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national.

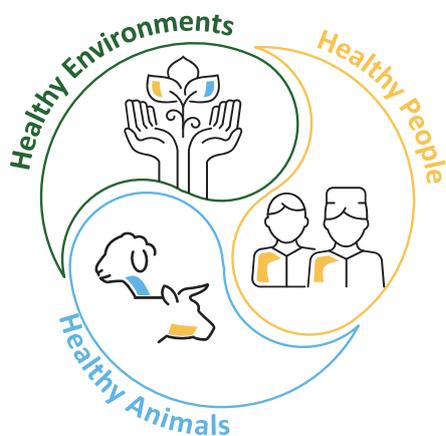
² Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la santé animale (2019). Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé». 165 p. <https://extranet.who.int/sph/sites/default/files/document-library/document/French.pdf>.

³ Plan d'action conjoint «Une seule santé» (résumé, en anglais). <https://www.woah.org/app/uploads/2022/04/oh-joint-plan-of-action-summary.pdf>.

- [10] Le Groupe d'experts dispose de quatre groupes de travail actifs:
- 1) mise en œuvre de l'approche «Une seule santé»;
 - 2) recensement des connaissances actuelles en matière de prévention des zoonoses émergentes;
 - 3) surveillance, détection précoce et communication rapide des données aux fins de prévention des zoonoses émergentes;
 - 4) facteurs à l'origine de la transmission et de la propagation ultérieure des maladies.
- [11] Le Groupe d'experts est appuyé par un secrétariat conjoint, comprenant des représentants des quatre entités partenaires, qui assure la coordination et la circulation des informations et établit un rapport pour chaque réunion⁴.

Nouvelle définition de l'approche «Une seule santé»

- [12] En 2021, le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé» a établi la définition suivante: «**Le principe “Une seule santé” consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.** Il reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à améliorer le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air propres, d'aliments sains et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable.»
- [13] Le Groupe d'experts a créé un pictogramme pour illustrer l'approche «Une seule santé»:



- [14] Le Groupe de la planification stratégique a estimé que la définition de l'approche posait problème et qu'il était nécessaire que la santé des végétaux soit reconnue plus explicitement dans le concept «Une seule santé». Il a également indiqué que le concept de santé des végétaux était plus étroit dans le contexte de la CIPV que dans celui de l'approche «Une seule santé», et qu'en conséquence, la communauté de la CIPV ne pouvait traiter que les aspects de la santé des végétaux qui entraient dans son champ d'application.
- [15] Cela étant, le Groupe de la planification stratégique a également reconnu que c'était l'occasion de contribuer à définir la place à donner à la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé».

⁴ OMS, pages web sur les réunions et groupes thématiques du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé». <https://www.who.int/groups/one-health-high-level-expert-panel/meetings-and-working-groups>

Étude exploratoire sur l'approche «Une seule santé»

- [16] L'Alliance quadripartite réalise actuellement sur l'approche «Une seule santé»⁵ une étude exploratoire qui contribuera à renforcer la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale en améliorant les systèmes d'alerte rapide et l'évaluation des risques aux niveaux national et international. Dans cette optique, un cadre opérationnel sera défini afin d'améliorer la communication d'informations entre les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de la santé animale et humaine.

4. Avancées récentes de la FAO concernant l'approche «Une seule santé»

- [17] Le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 sous-tend la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et PLUS durables, qui doivent contribuer aux quatre améliorations (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie) tout en permettant de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté⁶. Les objectifs du Cadre stratégique doivent être atteints grâce à la mise en œuvre des 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), dont fait partie l'approche «Une seule santé».

Domaine prioritaire du Programme relatif à l'approche «Une seule santé»

- [18] Le domaine prioritaire du Programme relatif à l'approche «Une seule santé»⁷ a été créé pour renforcer les systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé» pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens.

Création du groupe de travail technique de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé»

- [19] La FAO a créé un groupe de travail technique chargé de l'approche «Une seule santé» pour coordonner les activités y afférentes à l'échelle de l'organisation et en externe, avec d'autres organisations internationales qui œuvrent dans ce domaine dans le cadre de leur mandat. Constitué en juillet 2021, ce groupe pluridisciplinaire se compose d'agents de contact nommés par la FAO dans 17 divisions, cinq bureaux régionaux et deux bureaux de liaison de l'organisation, et bénéficie des services d'un secrétariat. Le groupe de travail technique tient une réunion virtuelle chaque mois. Mme Sarah Brunel, responsable de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, a été nommée agent de contact pour la Division de la production végétale et de la protection des plantes.

- [20] À ce jour, le groupe de travail technique a :

- achevé l'élaboration de son mandat;
- contribué à l'étude exploratoire du plan d'action mondial «Une seule santé»;
- apporté une contribution à la nouvelle définition de l'approche «Une seule santé» publiée par le Groupe d'experts de haut niveau (voir le point 2 du présent document);
- créé une équipe spéciale en vue de l'élaboration de notes d'orientation sur l'approche «Une seule santé» pour les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
- contribué à d'autres initiatives, telles que le huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et des conférences régionales de la FAO.

⁵ FAO (2022). The One Health Intelligence Scoping Study. 8 p. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CC0003EN/>

⁶ FAO (2021). Cadre stratégique de la FAO 2022-2031. 44 p. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>

⁷ Pages web «Une seule santé» de la FAO. <https://www.fao.org/one-health/fr/>

- [21] Le groupe de travail technique publie un bulletin d'information. Le secrétariat de la CIPV a préconisé qu'un numéro soit consacré à la santé des végétaux, afin de rendre compte de la Conférence internationale sur la santé des végétaux⁸.

Débats tenus au sein du Comité de l'agriculture sur l'approche «Une seule santé» en juillet 2022

- [22] Le Comité de l'agriculture s'est réuni au siège de la FAO, à Rome, du 18 au 22 juillet 2022, à l'occasion de sa 28^e session⁹. Au titre de la section II sur l'alimentation et l'agriculture durables, le Comité a examiné l'approche «Une seule santé» et les orientations stratégiques et techniques y afférentes¹⁰. Il a spécifiquement «recommandé à la FAO de renforcer la coopération entre le Partenariat quadripartite et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour que soit prise en considération la santé des végétaux».

Débats tenus au sein du Comité de l'agriculture sur la résistance aux antimicrobiens

- [23] Durant l'examen du Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025¹¹, le Comité a reconnu l'importance de l'approche «Une seule santé» au regard de la résistance aux antimicrobiens et le rôle du *Codex Alimentarius*, de l'OMSA et de la CIPV dans l'élaboration de textes cohérents visant à appuyer les efforts déployés pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, conformément aux conclusions établies par le Comité exécutif de la Commission du *Codex Alimentarius*, à sa 81^e session, et la Commission du *Codex Alimentarius*, à sa 44^e session. Le Comité a encouragé la FAO à travailler avec le secrétariat de la CIPV, en tant que de besoin, pour prioriser l'élaboration d'orientations sur l'utilisation des agents antimicrobiens à des fins phytosanitaires.

Débats tenus au sein du Conseil de la FAO en décembre 2022 sur le rapport du Comité de l'agriculture

- [24] La 171^e session du Conseil de la FAO s'est tenue du 5 au 9 décembre 2022.
- [25] Le Conseil a examiné le rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture. S'agissant en particulier de l'approche «Une seule santé» et de la résistance aux antimicrobiens, il:

- s'est félicité de l'élaboration du plan d'action conjoint «Une seule santé» et de la coopération renforcée entre les membres de l'Alliance quadripartite, et a recommandé d'améliorer l'intégration et le partage des données entre les secteurs, de renforcer les systèmes mondiaux de connaissances et d'informations scientifiques «Une seule santé» et d'aider les membres, à leur demande, à concevoir des cadres nationaux d'alerte rapide «Une seule santé» afin de pouvoir évaluer rapidement les risques en matière de maladies animales et de zoonoses;
- a recommandé à la FAO de renforcer la coopération entre l'Alliance quadripartite et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour que soit prise en considération la santé des végétaux;
- s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 en étroite collaboration avec les membres de l'Alliance quadripartite, a encouragé la FAO à aider ses membres à mettre en œuvre de bonnes pratiques de production et des mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans toute la filière alimentaire, a appelé à la mise en œuvre des directives et des normes du *Codex Alimentarius* relatives à la

⁸ Site web de la Conférence internationale sur la santé des végétaux (en anglais seulement). <https://www.agitoevents.com/event/a6e37cb4-c5a0-4a97-bafe-82a7d6ee4bd5/summary>

⁹ Rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 18-22 juillet 2022). <https://www.fao.org/3/nj925fr/nj925fr.pdf>

¹⁰ Document de la 28^e session du Comité de l'agriculture. L'approche «Une seule santé» et les lignes directrices et orientations techniques afférentes. <https://www.fao.org/3/nj006fr/nj006fr.pdf>

¹¹ Document de la 28^e session du Comité de l'agriculture. Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025. <https://www.fao.org/3/nj007fr/nj007fr.pdf>

résistance aux antimicrobiens et a appuyé l'élaboration, conformément au Plan d'action, de directives sur le suivi de l'utilisation des antimicrobiens en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

5. Rôle du secrétariat de la CIPV et nouvelles activités de recherche sur la résistance aux antimicrobiens

[26] Le Groupe de la planification stratégique a estimé que, compte tenu des contraintes de ressources, il était préférable de montrer comment les activités existantes de la CIPV pouvaient contribuer au programme «Une seule santé» plutôt que d'essayer de mettre en place des activités spécifiques dans le programme de travail de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a indiqué qu'il ne se départirait pas du rôle passif que la CMP, à sa 16^e session (2022), lui a demandé de tenir lors des réunions de la FAO consacrées à l'approche «Une seule santé», mais qu'il lui était nécessaire de trouver un juste équilibre pour pouvoir s'informer des évolutions et avoir accès à des fonds, le cas échéant.

Toutes les activités du secrétariat de la CIPV contribuent au programme «Une seule santé», et tout particulièrement les suivantes:

- la 5^e initiative du Programme de développement énoncé dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, «Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles»;
- les activités relatives aux conteneurs maritimes, qui pourraient montrer la voie à suivre dans d'autres domaines qui ont des incidences sur la santé animale;
- l'évaluation de la capacité phytosanitaire, en tant qu'outil d'estimation et de renforcement, semblable à l'évaluation de la performance des services vétérinaires (OMSA) ou à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments (FAO);
- les travaux engagés pour élaborer un plan d'action de la CIPV sur le changement climatique et la santé des végétaux.

[27] Le Groupe de la planification stratégique a également considéré qu'il était trop tôt pour élaborer une recommandation de la CMP sur l'approche «Une seule santé», car il fallait auparavant mieux appréhender les questions de la résistance aux antimicrobiens et de la santé des végétaux.

Nouvelles activités de recherche sur la résistance aux antimicrobiens

[28] Le Groupe de la planification stratégique a constaté un déficit de connaissances sur la résistance aux antimicrobiens et a suggéré la possibilité de financer une analyse de l'ampleur de ce problème dans le secteur de la santé et de la production végétale. Pour une telle étude, les données existantes relatives à la résistance aux antimicrobiens devront être analysées afin de déterminer les lacunes. L'un des principaux objectifs de cette analyse de référence serait de mieux comprendre la nature et l'ampleur des risques liés à la résistance aux antimicrobiens dans le contexte phytosanitaire. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a également examiné cette question et a estimé que la définition de la résistance aux antimicrobiens devrait englober la résistance aux fongicides, insecticides et autres pesticides que l'on constate dans le monde entier. Cette question est proposée en tant que sujet de recherche transnational sur le réseau EUPHRESKO.

[29] La CMP est invitée à:

- 1) *noter* les dernières évolutions en date à l'échelle mondiale concernant l'approche «Une seule santé», et en particulier la nouvelle définition de l'approche «Une seule santé», la nouvelle Alliance quadripartite entre la FAO, l'OMS, l'OMSA et le PNUE, et la création du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé»;
- 2) *noter* que l'Alliance quadripartite doit prendre contact avec le secrétariat de la CIPV au sujet du renforcement de sa participation à l'approche «Une seule santé»;
- 3) *demander* au secrétariat de la CIPV et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités comment entreprendre dans les meilleures conditions une étude destinée à permettre de mieux comprendre la nature et l'ampleur des risques liés à la résistance aux

antimicrobiens dans le contexte phytosanitaire, y compris la résistance aux fongicides, insecticides et autres pesticides;

- 4) *demander* au secrétariat de représenter la CMP pendant les réunions de la FAO sur l'approche «Une seule santé», de communiquer lors de ces réunions des informations sur les initiatives menées par la CIPV dans ce domaine et de tenir le Bureau informé des évolutions susceptibles d'avoir une incidence sur la CMP ou de nécessiter une notification à la CMP ou une action de celle-ci.